



FOOTBALL CLUB SION
OLYMPIQUE DES ALPES SA
CASE POSTALE 552
1920 MARTIGNY

T +41 (0)27 747 13 13
F +41 (0)27 747 13 14

WWW.FCSION.CH
INFO@FCSION.CH

Martigny, le 10 octobre 2023 / lak

Recommandé

Association Collectif Tourbillon
M. Vincent Zen Ruffinen
c/o Kellerhals Carrard SA
Rue du Scex 4
Case postale 157
1951 Sion

Messieurs,

Nous accusons réception de votre courrier du 4 octobre 2023 et de la lettre d'intention annexée qui ont retenu toute notre attention.

Préalablement, sur la base de ces documents, nous tenons à vous faire part des remarques suivantes :

Courrier : si « votre vocation première n'est pas de financer le projet mais de se rassembler autour de lui », sachez qu'un club se rassemble autour des résultats sportifs qu'il obtient et que les moyens financiers disponibles sont déterminants pour définir la ligue et pour permettre la pérennité d'un club.

Lettre d'intention, article 2 : avec votre volonté d'acquérir le club pour 1 CHF symbolique et de laisser toutes les charges à son actionnaire, nous voyons un vrai conflit avec le rapport que vous nous avez remis où vous mentionniez ne plus vouloir dépendre d'un seul actionnaire et de son mécénat or dans votre lettre vous parlez d'un ou de nouveaux actionnaires.

Vous stipulez également que si ces derniers n'ont pas les garanties financières nécessaires, le club pourrait jouer en Promotion Ligue durant 1 à 3 saisons. Nous n'avons pas besoin de vos démarches si nous souhaitons jouer en Promotion Ligue, il nous suffirait de ne pas demander de licence pour la Super Ligue ou la Challenge Ligue pour la saison 2024/2025. De ce fait, si vous êtes capables de faire ce genre de propositions, il nous semble que derrière le collectif vous travaillez pour une tierce personne. Ce qui nous amène à être évidemment sur nos gardes quant à votre transparence.

Lettre d'intention, article 8 : nous vous sommes reconnaissants de vous occuper du futur de notre actionnaire en lui demandant de ne pas concurrencer la société durant les 10 prochaines années, société que souhaitez d'ailleurs acquérir pour 1 CHF sans dette et avec tous les actifs en votre faveur.

De nous faire ce genre de propositions avec votre Collectif nous interpelle beaucoup et nous refroidit sur vos intentions.

Lettre d'intention, article 10 : toutes nos correspondances peuvent être rendues publiques.

Après ces remarques préalables, pour pouvoir nous positionner, nous devons savoir si vous êtes capables financièrement de reprendre le Club. Pour se faire, nous pouvons prendre comme exemple la reprise du Club à M. Luisier par M. Constantin au début des années 90. Cette dernière s'était déroulée de la façon suivante :

CHAMPION DE SUISSE
1992-1997

VAINQUEUR COUPE SUISSE
1965-1974-1980
1982-1986-1991
1995-1996-1997
2006-2009-2011
2015



1. A l'époque M. Constantin se trouvait être l'un des membres fondateurs du Club du Lundi et l'initiateur d'un nouveau projet : Tourbillon Foot Promotion dont le but était similaire à ce que vous souhaitez faire aujourd'hui.
Le Club du Lundi était l'initiateur par son intermédiaire de cette nouvelle entité et ses membres finançaient chaque année 20% du budget du Club.
Nous avons donc besoin de connaître la liste de tous les membres du Collectif Tourbillon pour que nous puissions voir le montant que ces derniers versent pour le Club et éventuellement les convoquer pour débattre de leurs intentions. Cette liste a d'ailleurs déjà été demandée à plusieurs reprises à M. Castella.

2. Pour permettre à M. Luisier de terminer la saison 90-91 (avec la victoire de la coupe contre YB) et débiter la saison 91-92 (avec un titre de Champion Suisse) nous lui avons versé 2,7 millions CHF, répartis comme suit :
 - 1,3 millions CHF émanant des membres du Club du Lundi ayant souscrit à Tourbillon Foot Promotion
 - 1,4 millions CHF émanant du soussignéNous avons rallongé 2 millions CHF qui ont été versés par le soussigné pour que M. Luisier puisse également terminer la saison 91-92.
Le jour de la reprise du Club par ses soins, il a été convenu que M. Constantin verse 7 millions CHF sur le compte du Club pour parfaire son exploitation future.
M. Luisier a liquidé les affaires de sa gestion et a bénéficié des revenus des transferts des joueurs lui appartenant qu'il avait réalisés. Nous avons également racheté à M. Luisier au bilan des investissements qu'il avait réalisés pour des rénovations du Stade de Tourbillon.
Si nous mettons en rapport 11,7 millions CHF des années 1990-1992 à la valeur d'aujourd'hui, il y a lieu d'appliquer un coefficient 2,5, ce qui représente un montant d'environ 30 millions CHF.
C'est uniquement sur la base de capacités financières solides que nous avons pu signer une lettre d'intention et effectué la transition de direction.

A la lecture de votre courrier et du projet de lettre d'intention, vous argumentez et prétextez une philosophie axée sur un Collectif et sa transparence dans le but d'essayer de vous emparer du club malgré que vous n'en ayez pas les moyens d'en assumer sa gestion pour servir les intérêts d'un ou d'actionnaires éventuels dont vous voulez taire le nom ou les noms, ceci a contrario des conclusions du rapport que vous avez émis.

Au surplus, vous demandez à l'actionnaire actuel de vous céder la société pour 1 CHF symbolique, de vous laisser les actifs, de garder les passifs et de disparaître avec une clause de non-concurrence que vous souhaitez qu'il signe. Pour votre éducation, à l'époque, lorsque quelqu'un avait assumé le club et ses difficultés durant de longues années, on lui proposait avec respect un rôle de Président d'Honneur.

En conclusion, l'actionnaire actuel ne souhaite plus débattre avec vous tant que vous ne lui aurez pas démontré avec transparence les moyens dont vous disposez. Nous vous demandons simplement de nous remettre les deux documents suivants :

- Relevé d'un compte bancaire avec les moyens financiers nécessaires à vos ambitions. Vous pouvez prendre pour référence les chiffres de la transaction (1990-1992) avec Monsieur Luisier indexé à aujourd'hui (2023-2024).
- La liste des donateurs et du détail des montants consignés

Ces documents sont à nous remettre pour le 15 décembre 2023 au plus tard ; date à laquelle le processus de la demande de licence pour la saison 2023/2024 débute.



Une fois devant la preuve irréfutable de vos capacités financières, nous donnerons une suite officielle à vos souhaits pour autant que le compte soit suffisamment alimenté pour envisager une transaction.

D'ici là, nous vous demandons de ne plus utiliser la marque FC Sion tant que vous n'aurez pas l'aval de son propriétaire.

Toutefois, nous sommes prêts, en cas d'échec dans les discussions avec les représentants actuels du Collectif, de reprendre ultérieurement les discussions avec d'autres membres du Collectif Tourbillon plus clairs et transparents dans leurs intentions car nous pensons que l'idée de laisser une place aux supporters malgré des moyens moins affirmés à tout lieu d'être.

Dans l'attente de votre retour et en restant à votre disposition pour un entretien si vous le jugez nécessaire, nous vous adressons, Messieurs, nos salutations sportives

FC SION-OLA SA

Christian Constantin
Président

